



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/877  
14 décembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 135 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

|   | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|---|--------------------|--------------|
| I. INTRODUCTION .....   | 1 - 2              | 2            |
| II. ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES .....   | 3                  | 2            |
| III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES .....  | 4                  | 2            |
| IV. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE ALLANT<br>DU 3 JANVIER 1989 AU 2 JANVIER 1990 ..... | 5                  | 2            |
| V. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU<br>3 JANVIER 1990 AU 2 JANVIER 1991 .....             | 6                  | 2            |
| VI. OBSERVATIONS .....  | 7                  | 3            |
| VII. DECISION DEVANT ETRE PRISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA<br>QUARANTE-QUATRIEME SESSION .....         | 8                  | 3            |

Annexes

|  |    |
|--|----|
| I. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du<br>3 janvier 1989 au 2 janvier 1990 .....                                 | 4  |
| II. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du<br>3 janvier 1989 au 2 janvier 1990 : informations supplémentaires ..... | 7  |
| III. Prévisions de dépenses pour la période allant du 3 janvier 1990<br>au 2 janvier 1991 .....  | 10 |
| IV. Prévisions de dépenses pour la période allant du 3 janvier 1990<br>au 2 janvier 1991 : informations supplémentaires .....            | 13 |
| V. Prévisions de dépenses pour la période de sept mois allant<br>du 3 janvier au 2 août 1991 .....                                       | 19 |

## I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 626 (1988) du 20 décembre 1988, le Conseil de sécurité a décidé de constituer la Mission de vérification des Nations Unies en Angola pour une période de 31 mois commençant le 3 janvier 1989.
2. Par sa résolution 43/231 du 16 février 1989, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 9 193 000 dollars (montant net : 8 962 000 dollars) pour les opérations de la Mission pour la période de 12 mois allant du 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990 inclus.

## II. ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES

3. Un montant total de 9 033 059 dollars a été réparti entre les Etats Membres aux fins du financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola pour la période allant du 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990. Sur ce montant, des contributions d'un montant total de 7 421 587 dollars avaient été reçues au 30 novembre 1989, le montant des contributions non acquittées se chiffrant à 1 611 472 dollars.

## III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

4. Au paragraphe 5 de sa résolution 43/231, l'Assemblée générale a invité les Etats Membres à verser des contributions volontaires à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Au 30 novembre 1989, le Gouvernement suisse avait fourni à la Mission les contributions volontaires ci-après en nature :

a) Service de transport par avion sanitaire pour rapatrier d'urgence un observateur militaire des Nations Unies de Luanda à Belgrade (valeur non déterminée);

b) Un cryptographe, y compris la formation d'un technicien radio à l'entretien et à la réparation de l'appareil (pour un coût estimatif de 60 000 francs suisses, soit l'équivalent d'environ 37 300 dollars).

## IV. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE ALLANT DU 3 JANVIER 1989 AU 2 JANVIER 1990

5. Comme le montre l'annexe I, le rapport sur l'exécution du budget de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola pour la période allant du 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990 permet de prévoir que des économies d'un montant brut de 861 100 dollars (montant net de 806 100 dollars) seront réalisés.

## V. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 3 JANVIER 1990 AU 2 JANVIER 1991

6. Le précédent rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (A/43/249/Add.1) contenait une estimation préliminaire des dépenses relatives aux opérations de la Mission pour la période de 19 mois allant du 3 janvier 1990 au 2 août 1991, selon laquelle le montant brut de

/...

ces dépenses s'élèverait à 10,2 millions de dollars (montant net : 9,8 millions de dollars). On estime à l'heure actuelle que pour la totalité de cette période de 19 mois, le montant brut des dépenses s'élèvera à environ 9,5 millions de dollars (montant net : 9,2 millions de dollars). Comme il est indiqué dans l'état récapitulatif figurant à l'annexe III, un montant brut de 5 826 400 dollars (montant net : 5 616 400 dollars) concerne la période allant du 3 janvier 1990 au 2 janvier 1991, le montant brut des dépenses pour la période de sept mois allant du 3 janvier au 2 août 1991 étant désormais estimé à 3 704,600 dollars (montant net : 3 564 600 dollars) ainsi qu'il est indiqué à l'annexe V.

#### VI. OBSERVATIONS

7. Bien que des économies d'un montant brut de 861 100 dollars (montant net : 806 100 dollars) soient prévues au titre des opérations de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola au cours des 12 premiers mois (voir par. 5 ci-dessus), le montant des contributions non acquittées au 30 novembre 1989 se chiffrait à 1 611 472 dollars (voir par. 3 ci-dessus). Compte tenu de cette situation, le Secrétaire général recommande qu'aucune décision ne soit prise pour le moment en ce qui concerne ces économies, en attendant que les contributions dues pour la période allant du 3 janvier 1990 au 2 janvier 1991 soient reçues. En outre, le Secrétaire général fait appel aux Etats Membres pour qu'ils versent leurs quotes-parts intégralement et ponctuellement. Un rapport mis à jour sur l'état des contributions dues sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session.

#### VII. DECISION DEVANT ETRE PRISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

8. Il n'est pas nécessaire que l'Assemblée générale ouvre des crédits au titre des opérations de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola pour la période de 12 mois allant du 3 janvier 1990 au 2 janvier 1991 et en répartisse le montant entre les Etats Membres.

ANNEXE I

Mission de vérification des Nations Unies en Angola  
Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant  
du 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

|  | <u>Prévisions</u><br><u>initiales</u> | <u>Projections</u><br><u>actuelles</u> | <u>Economies</u><br><u>(surcoûts)</u><br><u>prévues</u> |
|--|---------------------------------------|--|---|
| 1. <u>Observateurs militaires</u>                                |                                       |  |   |
| a) Indemnités de subsistance<br>(missions)                       | 2 806,0                               | 2 803,0                                | 3,0   |
| b) Frais de voyage   | 301,0                                 | 237,0                                  | 64,0  |
| c) Indemnités d'habillement<br>(uniforme)                        | 14,0                                  | 14,0                                   | 0,0   |
|  | <u>3 121,0</u>                        | <u>3 054,0</u>                         | <u>67,0</u>   |
| 2. <u>Personnel civil</u>  |                                       |  |   |
| a) Traitements du personnel recruté<br>sur le plan international | 616,0                                 | 544,0                                  | 72,0  |
| b) Traitements du personnel recruté<br>sur le plan local         | 117,0                                 | 98,0                                   | 19,0  |
| c) Dépenses communes de personnel                                | 557,0                                 | 317,0                                  | 240,0   |
| d) Indemnités de subsistance<br>(missions)                       | 1 476,0                               | 991,0                                  | 485,0   |
| e) Frais de voyage   | 112,0                                 | 144,0                                  | (32,0)  |
|  | <u>2 878,0</u>                        | <u>2 094,0</u>                         | <u>784,0</u>  |

|  | <u>Prévisions<br/>initiales</u> | <u>Projections<br/>actuelles</u> | <u>Economies<br/>(surcoûts)<br/>prévues</u> |
|--|---------------------------------|----------------------------------|---|
| 3. <u>Entretien des locaux</u>   |                                 |                                  |   |
| a) Entretien des locaux  | 19,0                            | 38,0                             | (19,0)                                      |
| b) Eclairage, chauffage,<br>énergie et eau                                     | 24,0                            | 1,0                              | 23,0  |
| c) Produits d'entretien  | 6,0                             | 5,0                              | 1,0   |
|  | <u>49,0</u>                     | <u>44,0</u>                      | <u>5,0</u>                                  |
| 4. <u>Achat de matériel de transport</u>                                       |                                 |                                  |   |
| a) Véhicules   | 705,0                           | 663,0                            | 42,0  |
| b) Pièces de rechange pour<br>les véhicules                                    | 71,0                            | 127,0                            | (56,0)                                      |
| c) Carburants et lubrifiants   | 55,0                            | 75,0                             | (20,0)                                      |
| d) Matériel de réparation<br>des véhicules                                     | 55,0                            | 25,0                             | 30,0  |
| e) Assurance des véhicules   | 17,0                            | 15,9                             | 1,1   |
|  | <u>903,0</u>                    | <u>905,9</u>                     | <u>(2,9)</u>                                |
| 5. <u>Achat de matériel et de services<br/>de communications</u>               |                                 |                                  |   |
| a) Matériel de communication   | 833,0                           | 830,0                            | 3,0   |
| b) Groupes électrogènes  | 164,0                           | 125,0                            | 39,0  |
| c) Matériel d'entretien et<br>de réparation                                    | 80,0                            | 57,0                             | 23,0  |
| d) Fournitures et pièces de<br>rechange pour les systèmes<br>de communications | 80,0                            | 41,0                             | 39,0  |
| e) Téléphone, télex, boîte postale<br>et valise diplomatique                   | 31,0                            | 114,0                            | (83,0)                                      |
|  | <u>1 188,0</u>                  | <u>1 167,0</u>                   | <u>21,0</u>                                 |

/...

|  | <u>Prévisions<br/>initiales</u> | <u>Projections<br/>actuelles</u> | <u>Economies<br/>(surcoûts)<br/>prévues</u> |
|--|---------------------------------|----------------------------------|---|
| 6. <u>Matériel divers</u>  |                                 |                                  |   |
| Mobilier et matériel de bureau                                   | 130,0                           | 130,0                            | 0,0   |
| 7. <u>Fournitures et services</u>                                |                                 |                                  |   |
| a) Vérification externe des comptes                              | 10,0                            | 10,0                             | 0,0   |
| b) Dépenses de représentation                                    | 6,0                             | 4,0                              | 2,0   |
| c) Services divers   | 17,0                            | 17,0                             | 0,0   |
| d) Fournitures et services médicaux                              | 25,0                            | 7,0                              | 18,0  |
| e) Fournitures du bureau   | 25,0                            | 16,0                             | 9,0   |
| f) Abonnements   | 8,0                             | 7,0                              | 1,0   |
| g) Uniformes et fournitures<br>diverses                          | 17,0                            | 42,0                             | (25,0)                                      |
|  | <u>108,0</u>                    | <u>103,0</u>                     | <u>5,0</u>                                  |
| 8. <u>Fret</u>   | 469,0                           | 542,0                            | (73,0)                                      |
| 9. <u>Indemnisation en cas de décès ou<br/>d'invalidité</u>      | 116,0                           | 116,0                            | 0,0   |
| 10. <u>Contributions du personnel</u>                            | 231,0                           | 176,0                            | 55,0  |
| Total, lignes 1 à 10   | <u>9 193,0</u>                  | <u>8 331,9</u>                   | <u>861,1</u>                                |
| 11. <u>Recettes provenant des contributions<br/>du personnel</u> | <u>(231,0)</u>                  | <u>(176,0)</u>                   | <u>(55,0)</u>                               |

ANNEXE II

Mission de vérification des Nations Unies en Angola

Rapport sur l'exécution du budget pour la période  
 allant du 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990 :  
informations supplémentaires

Economies/  
 (Coûts)  
 prévus  
 (Dollars)

1. Observateurs militaires ..... 67 000

Selon le plan d'opération initial de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola, le nombre d'observateurs devait être ramené d'un maximum de 70 à 54 au 1er novembre 1989. Il a depuis lors été décidé de maintenir 70 observateurs en Angola jusqu'au 15 janvier 1990, et de ramener leur nombre à 60 après cette date. Bien que le nombre d'observateurs soit supérieur aux révisions durant la période considérée, le montant des dépenses prévues ne dépassera pas les prévisions initiales du fait que le taux de l'indemnité de subsistance (missions) a été inférieur au taux initialement prévu, à savoir 151 dollars par jour pour les observateurs affectés à Luanda et 113 dollars pour ceux stationnés ailleurs sur le territoire angolais. Or le taux effectif de ces indemnités a été le suivant : a) 151 dollars par jour à Luanda et 113 dollars ailleurs en Angola de la date de la création de la Mission jusqu'au 30 avril 1989; b) 113 dollars pour tous les lieux d'affectation en Angola en mai et juin 1989; c) 123 dollars pour tous les lieux d'affectation en Angola à compter du 1er juillet 1989.

2. Personnel civil ..... 784 000

Le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan international affectés à la Mission a été inférieur à l'effectif autorisé, qui comprenait 18 postes (dont 3 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 15 postes d'agent des services généraux ou du Service mobile) de la date de la création de la Mission jusqu'au 31 mars 1989, 26 postes (dont 3 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 23 postes d'agent des services généraux ou du Service mobile) du 1er avril au 31 octobre 1989 et 22 postes (dont 3 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 19 postes d'agent des services généraux ou du Service mobile) après cette date. En fait, à la fin de février 1989, 15 postes étaient inscrits au tableau d'effectifs de la Mission (3 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 12 postes d'agent des services généraux ou du

/...

Economies/  
(Coûts)  
prévus  
(Dollars)

Service mobile). Quatre agents des services généraux ou du Service mobile ont été ajoutés à cet effectif en mars 1989 et un autre en avril 1989, tandis qu'un administrateur a quitté la Mission en mai 1989. Depuis cette date, le tableau d'effectifs comprend 19 postes (2 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 17 postes d'agent des services généraux ou du Service mobile). En outre, la Mission compte 12 agents recrutés sur le plan local. Les économies réalisées à cette rubrique résultent du fait que les postes autorisés n'ont pas tous été pourvus et que les taux de l'indemnité de subsistance (missions) ont été inférieurs aux taux prévus, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe précédent. En revanche, les dépenses prévues au titre des frais de voyage se chiffrent à 144 000 dollars, alors que les prévisions initiales étaient de 112 000 dollars.

3. Entretien des locaux ..... 5 000

Des économies d'un montant de 24 000 dollars réalisées au titre des rubriques b) (éclairage, chauffage, énergie et eau) et c) (produits d'entretien) ont été en partie contrebalancées par des dépenses additionnelles d'un montant de 19 000 dollars à la rubrique a) (entretien des locaux).

4. Achat de matériel de transport ..... (2 900)

Des économies d'un montant de 73 100 dollars ont été réalisées au titre des rubriques concernant l'achat de véhicules et de matériel de réparation des véhicules. Le nombre de véhicules acquis par la Mission correspond à celui qui avait été prévu au départ et le camion-atelier a été acheté à prix réduit à l'une des missions de maintien de la paix existante. Certaines pièces de rechange pour les véhicules ont dû être expédiées par avion, d'où un surcoût à la rubrique 4 b). Les prévisions de dépenses au titre des carburants et lubrifiants à la rubrique 4 c) étaient inférieures au montant effectif des dépenses.

5. Achat de matériel et de services de communications ..... 21 000

Le montant brut des économies prévues (104 000 dollars) a été réduit du fait qu'il a fallu engager des dépenses supplémentaires pour les communications par satellite commercial, auxquelles on a largement eu recours durant les premiers mois de la Mission. Le terminal de satellite de la Mission est désormais opérationnel et le système de communications commercial n'est plus utilisé qu'accessoirement.

/...

Economies/  
 (Coûts)  
 prévus  
 (Dollars)

|    |                                       |       |
|----|---------------------------------------|-------|
| 6. | <u>Achat de matériel divers</u> ..... | 0     |
| 7. | <u>Fournitures et services</u> .....  | 5 000 |

Les économies d'un montant total de 30 000 dollars réalisées au titre de la plupart des sous-rubriques de la rubrique 7 ont été contrebalancées par une augmentation des dépenses au titre de fournitures diverses (25 000 dollars).

|    |                   |          |
|----|-------------------|----------|
| 8. | <u>Fret</u> ..... | (73 000) |
|----|-------------------|----------|

Les dépenses à cette rubrique ont dépassé d'environ 15 % les prévisions initiales parce qu'il a fallu transporter par avion la plus grande partie des fournitures et du matériel nécessaires au départ lors de la mise en place de la Mission.

|    |  |   |
|----|--|---|
| 9. | <u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u> ..... | 0 |
|----|--|---|

Le montant alloué à ce titre a été maintenu pour qu'il soit possible, le cas échéant, de verser les indemnités nécessaires.

|     |   |        |
|-----|---|--------|
| 10. | <u>Contributions du personnel</u> ..... | 55 000 |
|-----|---|--------|

Les économies réalisées à cette rubrique tiennent au fait que les effectifs ont été inférieurs aux prévisions durant la période considérée, ainsi qu'il est indiqué plus haut, à la rubrique 2.

|     |   |          |
|-----|---|----------|
| 11. | <u>Recette provenant des contributions du personnel</u> ..... | (55 000) |
|-----|---|----------|

Cette recette est la contrepartie de la dépense inscrite à la rubrique 10.

ANNEXE III

Mission de vérification des Nations Unies en Angola

Prévisions de dépenses pour la période allant  
du 3 janvier 1990 au 2 janvier 1991

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

du 3 janvier 1990  
au  
2 janvier 1991

1. Observateurs militaires

|  |                |
|--|----------------|
| a) Indemnités de subsistance<br>(missions) | 2 540,0        |
| b) Frais de voyage                         | 416,0          |
| c) Indemnités d'habillement<br>(uniforme)  | <u>12,0</u>    |
|  | <u>2 968,0</u> |

2. Personnel civil

|  |                |
|--|----------------|
| a) Traitements du personnel recruté<br>sur le plan international | 576,0          |
| b) Traitements du personnel recruté<br>sur le plan local         | 125,0          |
| c) Dépenses communes de personnel                                | 490,0          |
| d) Indemnités de subsistance<br>(missions)                       | 945,0          |
| e) Frais de voyage   | <u>40,0</u>    |
|  | <u>2 176,0</u> |

du 3 janvier 1990  
au  
2 janvier 1991

3. Entretien des locaux

|  |       |
|--|-------|
| a) Entretien des locaux                    | 18,0  |
| b) Eclairage, chauffage,<br>énergie et eau | 6,0   |
| c) Produits d'entretien                    | 6,0   |
|  | <hr/> |
|  | 30,0  |

4. Achat de matériel de transport

|   |       |
|---|-------|
| a) Véhicules                                | 0,0   |
| b) Pièces de rechange pour<br>les véhicules | 43,0  |
| c) Carburants et lubrifiants                | 102,0 |
| d) Matériel de réparation<br>des véhicules  | 5,0   |
| e) Assurance des véhicules                  | 15,4  |
|   | <hr/> |
|   | 165,4 |

5. Achat de matériel et de services  
de communications

|  |       |
|--|-------|
| a) Matériel de communication   | 0,0   |
| b) Groupes électrogènes  | 10,0  |
| c) Matériel d'entretien et<br>de réparation                                    | 2,0   |
| d) Fournitures et pièces de<br>rechange pour les systèmes<br>de communications | 35,0  |
| e) Téléphone, télex, boîte postale<br>et valise diplomatique                   | 36,0  |
|  | <hr/> |
|  | 83,0  |

/...

du 3 janvier 1990  
au  
2 janvier 1991

|  |             |
|--|-------------|
| 6. <u>Matériel divers</u>  |             |
| Mobilier et matériel de bureau                                   | 6,0         |
| 7. <u>Fournitures et services</u>                                |             |
| a) Vérification externe des comptes                              | 10,0        |
| b) Dépenses de représentation                                    | 4,0         |
| c) Services divers   | 4,0         |
| d) Fournitures et services médicaux                              | 6,0         |
| e) Fournitures du bureau   | 18,0        |
| f) Abonnements   | 7,0         |
| g) Uniformes et fournitures<br>diverses                          | 24,0        |
|  | <u>73,0</u> |
| 8. <u>Fret</u>   | 15,0        |
| 9. <u>Indemnisation en cas de décès ou<br/>d'invalidité</u>      | 100,0       |
| 10. <u>Contributions du personnel</u>                            | 210,0       |
| Total, lignes 1 à 10   | 5 826,4     |
| 11. <u>Recettes provenant des contributions<br/>du personnel</u> | (210,0)     |

/...

ANNEXE IV

Mission de vérification des Nations Unies en Angola

Prévisions de dépenses pour la période allant du 3 janvier 1990  
 au 2 janvier 1991 : informations supplémentaires

3 janvier 1990  
 au  
2 janvier 1991  
 (Dollars)

1. Observateurs militaires

a) Indemnités de subsistance (missions) ..... 2 540 000

Les prévisions de dépenses sont calculées, pour l'ensemble de la période, pour un effectif total de 60 observateurs militaires, dont 30 affectés à Luanda et 30 ailleurs en Angola. Dix autres observateurs militaires resteront dans la zone d'opérations jusqu'au 15 janvier 1990. Le calcul a été fait sur la base d'une indemnité journalière de subsistance de 123 dollars pour chaque observateur militaire, avec un chevauchement de quatre jours au moment de la relève des équipes.

b) Frais de voyage ..... 416 000

Le montant indiqué représente les frais des voyages des observateurs militaires à destination et en provenance de l'Angola : 10 billets d'avion (aller simple) sur des vols réguliers pour le rapatriement de 10 observateurs (prix unitaire : 3 200 dollars) et 60 billets d'avion (aller-retour) sur des vols réguliers pour la relève de 60 observateurs (prix unitaire : 6 400 dollars), y compris 100 kilos d'excédent de bagages non accompagnés.

c) Indemnités d'habillement (uniforme) ..... 12 000

Le montant demandé a été calculé sur la base de 200 dollars par observateur militaire et par an, pour 60 observateurs au total.

2. Personnel civil

a) Traitements du personnel recruté sur le plan international ..... 576 000

Le personnel civil recruté sur le plan international qui a été affecté à la zone d'opérations de la Mission comprend 2 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-2 et 1 P-5) et 17 agents des services généraux ou du Service mobile. Les calculs ont été faits en tenant compte de la classe et de l'échelon effectifs des titulaires. Il n'a pas été prévu de postes supplémentaires pour les périodes de pointe.

/...

3 janvier 1990  
au  
2 janvier 1991  
(Dollars)

b) Traitements du personnel recruté sur le plan local ..... 125 000

Les calculs sont fondés sur la base d'un effectif de 12 fonctionnaires recrutés localement, en tenant compte du traitement moyen par fonctionnaire effectivement versé en 1989 ainsi que d'une majoration de 10 % prévue pour la région.

c) Dépenses communes de personnel ..... 490 000

Ce chiffre représente le coût des dépenses communes de personnel habituelles, telles que les indemnités pour charges de famille, les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et les primes d'assurance maladie, pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté localement, selon les dispositions applicables; il ne comprend pas le coût des indemnités de subsistance (missions) ni les frais de voyage du personnel à destination et en provenance de la zone d'opérations de la Mission, qui figurent aux rubriques 2 d) et 2 e) respectivement.

d) Indemnités de subsistance (missions) ..... 945 000

Pour la Mission de vérification des Nations Unies en Angola, les familles ne sont pas autorisées à résider au lieu d'affectation. Chaque fonctionnaire recruté sur le plan international et affecté à la Mission (à l'exception du chef du Groupe d'observateurs militaires, qui a été expressément engagé pour la Mission) a droit à l'indemnité de subsistance (missions). Pour les agents du Service mobile, la rémunération versée à leur lieu d'affectation normal comprend l'indemnité de subsistance (missions) applicable à ce lieu d'affectation, dont le coût a été estimé en fonction des dépenses effectives de 1989. S'agissant de l'indemnité de subsistance applicable en Angola, les calculs sont fondés sur le montant actuellement en vigueur, soit 123 dollars par jour.

e) Frais de voyage ..... 40 000

Le montant indiqué représente le coût de 10 billets d'avion (aller-retour) New York-Luanda, au prix unitaire de 3 500 dollars, y compris l'indemnité de subsistance versée pendant sept jours lors de chaque voyage, et une somme de 5 000 dollars pour les voyages dans la zone d'opérations de la Mission.

3 janvier 1990  
au  
2 janvier 1991  
(Dollars)

3. Entretien des locaux

a) Entretien des locaux ..... 18 000

Le montant prévu servirait à financer de petits travaux d'amélioration, des réparations et l'entretien général des locaux.

b) Eclairage, chauffage, énergie et eau ..... 6 000

Le montant indiqué correspond à la consommation d'eau, d'électricité et de gaz prévue pour l'ensemble des locaux.

c) Produits d'entretien ..... 6 000

Le montant indiqué représente le coût de divers produits d'entretien (détergents, désinfectants, insecticides, balais, éponges, brosses, sacs à ordures, poudre à récupérer, etc.).

4. Achat de matériel de transport

a) Véhicules ..... Néant

Il n'est pas prévu d'acheter de matériel de transport pendant la période considérée.

b) Pièces de rechange pour les véhicules ..... 43 000

Le montant prévu servira à couvrir le coût des pièces détachées et les frais d'entretien et de réparation des véhicules par des entreprises locales.

c) Carburants et lubrifiants ..... 102 000

Le montant prévu pour l'achat de carburants et de lubrifiants a été calculé sur la base des dépenses effectives les plus récentes à ce titre.

d) Matériel de réparation des véhicules ..... 5 000

Le montant indiqué correspond au remplacement d'outils et de matériel usés.

e) Assurance des véhicules ..... 15 400

Le montant indiqué représente le coût de l'assurance au tiers pour 45 véhicules à raison de 343 dollars par an par véhicule.

/...

3 janvier 1990  
au  
2 janvier 1991  
(Dollars)

5. Achat de matériel et de services de communications

a) Matériel de communications ..... Néant

Aucune dépense n'est prévue à cette rubrique.

b) Groupes électrogènes ..... 10 000

La somme indiquée correspond à l'achat de pièces détachées et de fournitures consommables pour l'entretien et la réparation des groupes électrogènes.

c) Matériel d'entretien et de réparation ..... 2 000

Le montant indiqué correspond au remplacement de matériel usé.

d) Fournitures et pièces de rechange pour le système de communication ..... 35 000

Le montant indiqué représente le coût des fournitures et pièces de rechange nécessaires à l'entretien et au fonctionnement du système de communication.

e) Téléphone, télex, boîte postale et valise diplomatique ..... 36 000

Le montant indiqué représente le coût de la location des lignes téléphoniques, y compris le coût de toutes les communications officielles, et celui de l'envoi de télégrammes par des services extérieurs, de la location d'une boîte postale, de l'affranchissement du courrier officiel, et du service de la valise diplomatique.

6. Mobilier et matériel de bureau ..... 6 000

Le montant indiqué permettrait de remplacer du matériel et du mobilier usés ou trop endommagés pour pouvoir être réparés.

7. Fournitures et services

a) Vérification externe des comptes ..... 10 000

La somme prévue représente le coût des services de vérification externe des comptes.

/...

3 janvier 1990  
au  
2 janvier 1991  
(Dollars)

b) Dépenses de représentation ..... 4 000

L'objet de ce crédit est de pouvoir organiser quelques réceptions officielles à l'intention de dignitaires locaux, afin d'entretenir un climat favorable au succès de la Mission.

c) Services divers ..... 4 000

Cette rubrique regroupe les services bancaires, les services de traducteurs et d'interprètes et autres services contractuels.

d) Fournitures et services médicaux ..... 6 000

Ce poste de dépense couvre les services médicaux fournis au personnel militaire et civil, les médicaments qui seront utilisés sur place et les examens médicaux que subiront les observateurs militaires avant leur rapatriement.

e) Fournitures de bureau ..... 18 000

Le crédit demandé permettra d'acheter du papier, d'imprimer des formulaires, du papier à lettre et des enveloppes et d'acheter divers autres articles de papeterie et des fournitures pour la reproduction des documents.

f) Abonnements ..... 7 000

Cette somme servira à l'achat de journaux, de revues et de publications couvrant l'actualité dans la zone de la Mission.

g) Uniformes et fournitures diverses ..... 24 000

Le montant prévu représente le coût de divers articles entrant dans l'uniforme ou l'équipement de protection des observateurs militaires, entre autres des casques, vestes pare-balles, insignes ONU, bérets et calots. Il comprend aussi le coût des cartes d'état-major et des rations complètes.

8. Fret ..... 15 000

Le montant indiqué correspond à des frais de transport et autres dépenses connexes au titre d'achats divers.

/...

3 janvier 1990  
au  
2 janvier 1991  
(Dollars)

9. Indemnisations en cas de décès ou d'invalidité ..... 100 000

L'objet de cette provision est de pouvoir verser des indemnités aux ayant-droit des observateurs militaires en cas de décès, ou aux intéressés en cas d'invalidité, d'accident ou de maladie imputable à leur affectation à la Mission.

10. Contributions du personnel ..... 210 000

Le montant indiqué représente la différence entre les traitements bruts et les traitements nets du personnel civil, c'est-à-dire les contributions dont sont redevables les fonctionnaires des Nations Unies en vertu de l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation.

11. Recettes provenant des contributions du personnel ..... (210 000)

Cette recette est la contrepartie de la dépense inscrite à la rubrique 10.

ANNEXE V

Mission de vérification des Nations Unies en Angola

Prévisions de dépenses pour la période de 7 mois allant  
 du 3 janvier au 2 août 1991

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Les prévisions de dépenses figurant dans le présent état récapitulatif ne sont indiquées qu'à titre d'information.

|  | 3 janvier 1991<br>au<br><u>2 août 1991</u> |
|--|--|
| 1. <u>Observateurs militaires</u>                                      |  |
| a) Indemnités de subsistance<br>(missions).....                        | 1 460,0                                    |
| b) Frais de voyage .....   | 384,0                                      |
| c) Indemnités d'habillement<br>(uniforme) .....                        | 12,0                                       |
|  | <u>1 856,0</u>                             |
| 2. <u>Personnel civil</u>  |  |
| a) Traitements du personnel recruté<br>sur le plan international ..... | 370,0                                      |
| b) Traitements du personnel recruté<br>sur le plan local .....         | 75,0                                       |
| c) Dépenses communes de personnel ...                                  | 270,0                                      |
| d) Indemnités de subsistance<br>(missions) .....                       | 563,0                                      |
| e) Frais de voyage .....   | 71,6                                       |
|  | <u>1 349,6</u>                             |
| 3. <u>Entretien des locaux</u>   |  |
| a) Entretien des locaux .....  | 10,0                                       |
| b) Eclairage, chauffage, énergie<br>et eau .....                       | 4,0  |
| c) Produits d'entretien .....  | 4,0  |
|  | <u>18,0</u>                                |

/...

3 janvier 1991  
au  
2 août 1991

|    |  |       |
|----|--|-------|
| 4. | <u>Achat de matériel de transport</u>  |       |
| a) | Véhicules .....  | 0,0   |
| b) | Pièces de rechange pour les<br>véhicules .....                                   | 25,0  |
| c) | Carburants et lubrifiants .....  | 58,0  |
| d) | Matériel de réparation des<br>véhicules .....                                    | 3,0   |
| e) | Assurance des véhicules .....  | 3,0   |
|    |  | <hr/> |
|    |  | 89,0  |
| 5. | <u>Achat de matériel et de services de<br/>communication</u>                     |       |
| a) | Matériel de communication .....  | 0,0   |
| b) | Groupes électrogènes .....   | 6,0   |
| c) | Matériel d'entretien et de<br>réparation .....                                   | 2,0   |
| d) | Fournitures et pièces de<br>rechange pour les systèmes<br>de communication ..... | 20,0  |
| e) | Téléphone, télex, boîte postale<br>et valise diplomatique .....                  | 21,0  |
|    |  | <hr/> |
|    |  | 49,0  |
| 6. | <u>Matériel divers</u>   |       |
|    | Mobilier et matériel de bureau ...   | <hr/> |
|    |  | 3,0   |
| 7. | <u>Fournitures et services</u>   |       |
| a) | Vérification externe des comptes .   | 7,0   |
| b) | Dépenses de représentation .....   | 3,0   |
| c) | Services divers .....  | 8,0   |
| d) | Fournitures et services<br>médicaux .....  | 4,0   |
| e) | Fournitures de bureau .....  | 11,0  |
| f) | Abonnements .....  | 5,0   |
| g) | Uniformes et fournitures<br>diverses .....                                       | 14,0  |
|    |  | <hr/> |
|    |  | 52,0  |
| 8. | <u>Fret</u>  | <hr/> |
|    |  | 80,0  |

3 janvier 1991  
au  
2 août 1991

|  |                |
|--|----------------|
| 9. <u>Indemnisation en cas de décès ou</u><br><u>d'invalidité</u> .....      | 68,0           |
| 10. <u>Contributions du personnel</u> .....                                  | 140,0          |
| Total, lignes 1 à 10 .....   | <u>3 704,6</u> |
| 11. <u>Recettes provenant des contributions</u><br><u>du personnel</u> ..... | <u>(140,0)</u> |

-----